



## DECLARATION LIMINAIRE CHSCTM du 28 mars 2014

Si le bilan du fonctionnement des CHSCT-D pour l'année 2012 nous avait réservé quelques surprises, il est fortement à craindre que celui de 2013 soit du même acabit...

Nous pouvons d'ores et déjà signaler que l'alternance de la présidence des CHSCTD n'est pas appliquée partout, loin de là. Et le pire c'est que la consigne vient d'instances supérieures ! Pour preuve, dans un courrier commun le DISP-Centre-Est-Dijon et la Directrice inter-régionale de la PJJ Centre du 20 décembre 2012 ont écrit de façon très claire : « il nous paraît fondamental d'assurer une certaine continuité du fonctionnement des CHSCT en figeant les présidences sur deux exercices successifs » (alors que les textes n'ont pas encore évolué en ce sens) demandant ainsi à un total de 14 CHSCT-D de contrevenir au décret de 2011. Au final, s'appuyant sur ce courrier, la PJJ refuse de lâcher la présidence du CHSCT-D de Saône-et-Loire tandis que la Pénitentiaire refuse de quitter celle de la Marne...

Si la règle, pourtant simple, de l'alternance de la présidence n'est pas respectée, on imagine bien ce qu'il peut en être du reste de la réglementation. A titre d'exemples, au sein des services judiciaires, le DUERP est trop souvent une chose rare et il est toujours aussi difficile d'avoir des remontées d'information des CHSCT-S...

Nous tenons également à signaler que les agents continuent à être frappés de plein fouet par les réformes et les modifications d'organisation non ou mal-préparés avec des conséquences parfois importantes sur leur charge de travail, leur santé et leur univers professionnel.

Nous signalons également la crainte de nombreux agents sur certains projets de réforme actuellement à l'étude et sur l'impact que ces réformes pourraient avoir sur leur travail et leur univers professionnel.

Nous rappelons que, sans un investissement réel de l'administration dans les instances locales, mais aussi sans moyen pour les faire fonctionner, les travaux du CHSCT-M resteront lettre morte.

Les CHSCT ont un rôle à jouer au sein de notre administration mais pour cela encore faudrait-il que les textes sont respectés et appliqués!